

<b>N° 105/2009 -</b>	<b>CONVENTION ENTRE LA COMMUNE / LE CONSEIL REGIONAL / LE LYCEE POLYVALENT REGIONAL DU VAL D'ARGENS / LA POLICE NATIONALE RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES</b>
----------------------	---

*Le Maire,*

*Expose à l'Assemblée,*

*Dans le cadre de l'utilisation des locaux scolaires, en application de l'Article L 212-15 du Code de l'Education,*

*Le Conseil Municipal est invité à donner son avis afin de signer une convention de mise à disposition des locaux scolaires exclusivement en vue de l'hébergement, du 3 Juillet au 24 Août 2009, d'une compagnie d'un maximum de 100 C.R.S. au Lycée Polyvalent Régional du Val d'Argens.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise Madame le Maire à signer la Convention entre La Commune du Muy, Le Conseil Régional et le Lycée Polyvalent Régional et la Police Nationale.*